



Débit de boissons contre scolaires.

Par **valérie**, le **12/12/2008 à 16:59**

bonjourrnje recherche un texte de loi faisant état de l'interdiction d'installation de débits de tabac et/ou boissons dans le perimetre d'un etablissement scolaire.rncela pourrait-il être applicable à un arrêt de bus scolaire ?rnla municipalité projette de déplacer l'arrêt de bus scolaire (4 ramassages par jour) devant la cave coopérative (vente et degustation de vin toute l'année).rnmerci de votre aide.

Par **citoyenalpha**, le **12/12/2008 à 17:11**

Bonjourrnle code de la santé publique limite l'établissement d'un débit de boisson à 75m d'un établissement scolaire.rnrnMais alors pour les arrêts de bus scolaire aucun texte en vigueur.rnrnRestant à votre disposition

Par **valérie**, le **12/12/2008 à 20:02**

merci pour votre rapidité et pour votre reponse